



Commune de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 13 Novembre 2018

République Française : LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Département de la GUADELOUPE

Arrondissement de BASSE-TERRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 NOVEMBRE 2018**

Préfecture de la Région Guadeloupe
- 3 JAN. 2019
Service Courrier

de la convocation

09/11/2018

Nombre
de conseillers

En exercice
29

Présents
20

Absents
09

(Dont
Procuration)
00

10

Vote à
l'unanimité

Pour : **20**

Contre : **00**

Abstention : **00**

Certifié exécutoire,
compte tenu de
la transmission
en Préfecture

Le :

03 JAN. 2019

La Publication
et/ou la notification
du :

03 JAN. 2019

L'An Deux Mille Dix-huit, le Mardi 13 Novembre, à dix-huit heures trente (18H30), le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières, s'est réuni à la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis FRANCISQUE, Maire, pour la tenue de sa 5^{ème} session ordinaire de l'année suite à la convocation adressée par lui, le 09 novembre 2018.

PRÉSENTS : M. Jean-Louis FRANCISQUE (Maire) – M. Claude MAGLOIRE (1^{er} Adjoint) - Mme Josette OTTO AZINCOURT (2^{ème} Adjointe) – M. Renaud RENIER (3^{ème} adjoint) - Mme Dany MARCIN PLANTIER (4^{ème} Adjointe) - M. Justin RUPAIRE (5^{ème} Adjoint) - Mme Gilberte EUGENIE (6^{ème} Adjointe) - M. Philippe RENIER (7^{ème} Adjoint) - Mme Achille Germaine HATILIP ROCH (8^{ème} Adjointe) - M. Léonard Edwige BARTHEL - M. Claude JERSIER - Mme Ninette SAINTE-LUCE - Mme Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE - M. Michel CHAIBRIANT - Mme Louisiane DEGLAS - Mme Marie-Agnès SAINT-VAL (Arrivé à 18h45) - Mme Christelle GILLES - Mme Justina FAVORINUS - M. Jean-Philippe NOËL - M. José JULAN(20)

REPRÉSENTÉS :(00)

ABSENTS : M. Louis LAROCHELLE - Mme Lucie LAROCHELLE - M. François EDAU - Mme Annick BARTHEL - Mme Laurence CHRISTOPHE - Mme Chantal MACHARES - M. Jean-Luc LIBER - M. Jimmy FAUSTA – Mme Laurence CHRISTOPHE.....(09)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercices, lesquels sont au nombre de 29, il a été conformément à l'article L.2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Mr Michel CHAIBRIANT a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a accepté.

**ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N°03
DU 13 NOVEMBRE 2018 PORTANT APPROBATION
DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2018**

DISPOSITIF DÉCISIONNEL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le projet de Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 17 septembre 2018 dressé par la secrétaire de séance, Madame Gilberte EUGENIE et dont copie a été adressée à chaque conseiller ;
- Considérant qu'il y a lieu de procéder à une rectification du contenu de la délibération n° 03 du Conseil Municipal du 13 novembre 2018 portant approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 17 septembre 2018 entachée d'une erreur matérielle ;

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

A l'unanimité,

DÉCIDE

.../...



.../...

Article 1

D'Approuver le Procès-Verbal sans modification, ni réserve tel que résumé et annexé à la présente délibération.

Article 2

Que la présente délibération annule et remplace la délibération n°03 du conseil municipal du 13 novembre 2018 portant approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 17 septembre 2018.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

le Tribunal Administratif de Basse-Terre La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- *recours administratif gracieux auprès de mes services,*
- *recours contentieux pour excès de pouvoir devant*

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Président de séance,

Jean-Louis FRANCISQUE

